



Development  
Progress

## NOUVELLE DYNAMIQUE Autonomisation des femmes en Tunisie

Victoria Chambers et Clare Cummings



Photo : © COSPE Tunisia

### Résumé d'étude de cas

#### *Autonomisation des femmes*

- Depuis son indépendance, la Tunisie a réalisé des progrès considérables en matière d'égalité des sexes, réformant en profondeur le droit de la famille et éliminant progressivement les discriminations fondées sur le genre dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi.
- Entre 1990 et 2011, la Tunisie a soutenu ce progrès, réduisant de près de la moitié ses taux de fécondité et atteignant un taux de scolarisation des filles de 94 % dans le secondaire.
- Les années 80 ont vu émerger divers mouvements féminins. Ils ont été déterminants pour mettre l'égalité des femmes au cœur du débat public, et ont permis de préparer une législation grâce à laquelle la parité des sexes sur les listes électorales des partis a pu être instaurée.
- Ces avancées ont résisté au Printemps arabe. En février 2014 a été ratifiée une nouvelle constitution qui renforce les acquis sociaux et politiques en faveur des femmes. De plus, aux élections d'octobre 2014, la représentation des femmes a progressé, passant de 4% en 1990 à 31 % du parlement actuel.

Le présent document et d'autres de Development Progress sont disponibles auprès de [developmentprogress.org](http://developmentprogress.org)

Development Progress est un projet de l'ODI qui vise à mesurer, comprendre et présenter où et comment des progrès ont été réalisés en matière de développement.

L'ODI est le principal institut britannique indépendant consacré au développement international et aux questions humanitaires. Pour consulter d'autres documents de l'ODI, visiter [odi.org](http://odi.org)

## Pourquoi étudier l'autonomisation des femmes en Tunisie ?

Pendant des décennies, la Tunisie a été considérée comme l'un des pays les plus performants du monde arabe et musulman sur le plan des droits de la femme. Depuis l'indépendance, le cadre constitutionnel, législatif et politique du pays se développe de manière à promouvoir les principes d'égalité des sexes et à éliminer du droit toute forme de discrimination entre hommes et femmes dans les domaines de la santé, de l'éducation, des conditions de travail et de la représentation politique. Consolidées et améliorées entre 1990 et 2010, c'est la nature soutenue de ces réformes qui sous-tend les progrès de l'autonomisation des femmes en Tunisie.

La présente étude de cas sur l'accès des femmes à l'autonomie arrive à point. Depuis les événements du Printemps arabe de 2010, le système politique national a connu d'importants changements. En effet, l'adoption du libéralisme politique a non seulement entraîné une amélioration des libertés politiques, mais s'est également accompagnée de l'émergence d'idées plus conservatrices au sujet des femmes. Trois ans après la Révolution dite de jasmin, une nouvelle constitution tunisienne a consacré le principe de l'égalité des sexes, protégeant et renforçant ainsi les acquis sociaux et politiques clés des femmes (Amera, 2014 ; Charrad et Zarrugh, 2013). Les élections d'octobre 2014 ont porté 68 femmes au Parlement, soit 31 % des députés, taux plus élevé qu'en Grande-Bretagne, en France ou au Congrès américain. La période qui a précédé ces gains dénote la solidité des avancées en matière d'égalité des sexes face aux défis politiques, faisant de la Tunisie un cas important qui mérite d'être étudié. En effet, l'exemple de ce pays a des implications pour les débats plus larges sur le processus menant à la réalisation de progrès en matière d'autonomisation des femmes, et sur les conséquences de ces progrès.

Cette étude de cas s'inscrit dans le projet Development Progress de l'ODI. L'autonomisation des femmes désigne un processus de changement personnel et social à travers lequel les femmes acquièrent du pouvoir, de véritables choix et une maîtrise de leurs propres vies (O'Neil et coll., 2014, d'après Kabber, 1999). L'étude aborde deux questions : quelles formes les progrès de l'autonomisation des femmes prennent-ils en Tunisie ? Quels facteurs expliquent ces avancées ?

## Quels progrès ont-ils été réalisés ?

Nous examinerons tout d'abord les réformes juridiques et le développement économique avant 1990 qui ont jeté les bases importantes des acquis des femmes en matière d'autonomisation. Nous nous pencherons ensuite sur les acquis concrets des femmes concernant leur autonomisation sociale, économique et politique, ainsi que les progrès institutionnels et juridiques réalisés entre 1990 et 2010.

## 1. Réformes et développement économique avant 1990

Dans la période qui a immédiatement suivi l'indépendance, le cadre juridique tunisien a fait l'objet de réformes importantes sans précédent au Moyen-Orient. Parmi les éléments clés de ces réformes, citons :

- La promulgation du Code du statut personnel tunisien (CSP) en 1956, qui a aboli la polygamie et a garanti aux femmes des droits accrus dans les domaines du mariage, du divorce et de la garde des enfants.
- La création d'un système national de justice laïque (1957), éliminant toute autorité religieuse formelle sur la vie privée des femmes.
- Les réformes administratives territoriales (1957) et le démantèlement des terres tribales collectives, qui ont affaibli les structures de parenté.
- La constitution tunisienne de 1959 a reconnu que les femmes étaient égales devant la loi, avaient le droit de voter et de se présenter aux élections.
- Des réformes sociales, telles l'introduction de la gratuité scolaire (1958) et la légalisation de l'avortement (1973) ont favorisé des avancées dans l'éducation et la santé qui ont offert aux femmes davantage de possibilités de s'impliquer dans les processus de prise de décision.
- La loi du travail de 1966 a garanti aux femmes et aux hommes des droits égaux à l'emploi.
- La Tunisie a ratifié plusieurs conventions internationales clés en faveur d'une plus grande égalité des sexes, dont la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1985.

Au moment de son indépendance, la Tunisie était déjà un pays très urbanisé, fort d'une classe moyenne relativement importante, d'un État centralisé et d'une solide économie. Depuis, le pays enregistre invariablement une croissance annuelle autour de 5%, et malgré une période d'ajustement difficile dans les années 80, a démontré une performance économique saine, diversifiant son économie et élargissant son secteur manufacturier (Baliamoune-Luts, 2009).

Si la politique économique de la Tunisie a connu un certain nombre de changements de politique depuis l'indépendance – motivés principalement par le besoin de réduire ou d'éliminer les conflits entre divers groupes d'intérêt à un moment ou à un autre – le soutien à la création d'une main-d'œuvre qualifiée en vue d'accompagner la croissance du secteur manufacturier national a constitué une motivation autour de laquelle se sont toujours ralliés les intérêts des élites. Cela a permis de justifier un engagement politique soutenu en faveur de politiques sociales et économiques qui encourageaient le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Conséquence inattendue de cet engagement : l'accès des femmes à l'éducation et à des emplois rémunérés s'est amélioré, ce qui à son tour a contribué à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (Baliamoune-Lutz, 2009b).

---

## « Regardez-nous. Nous sommes médecins, enseignantes, épouses, mères — parfois nos maris sont d'accord avec nos politiques, parfois non. Mais nous sommes ici et nous sommes actives » – Mounia Brahim, membre du Conseil exécutif d'Ennahda

### 2. Acquis concrets des femmes en matière d'autonomisation

Le droit des femmes à la santé, à l'éducation et à des emplois rémunérés en Tunisie a continué à progresser à un rythme soutenu entre 1990 et 2010 et au-delà. Ces améliorations sont à la fois l'illustration et le résultat de l'autonomisation des femmes.

Entre 1990 et 2010, l'accès des femmes aux soins de santé et des filles à l'éducation se sont considérablement améliorés. Dans la période qui suivit immédiatement l'indépendance, l'indice synthétique de fécondité (ISF) en Tunisie a baissé de moitié, passant de 7 en 1960 à 3,5 en 1990 et à 2,2 en 2011 (voir figure 1 au verso) (Cochrane, 1996 ; Eltigani, 2009). De même, le taux de scolarisation des filles a augmenté progressivement au cours des premières décennies après l'indépendance, affichant des progrès considérables entre 1990 et 2010, les taux bruts de scolarisation de celles-ci dans l'enseignement secondaire passant de 38 % à 94 %. Si une inégalité des niveaux d'éducation persiste entre les zones rurales et urbaines ainsi qu'entre différentes régions, on constate toutefois dans l'ensemble des améliorations (voir figure 2) (Boughzala et Hamdi, 2014).

On a en outre observé un mieux dans la participation des femmes à l'économie. Entre 1990 et 2010, la part des femmes dans la population active totale est passée de 20,8 % à 25,3 %, et ce malgré une hausse globale du chômage durant la même période.

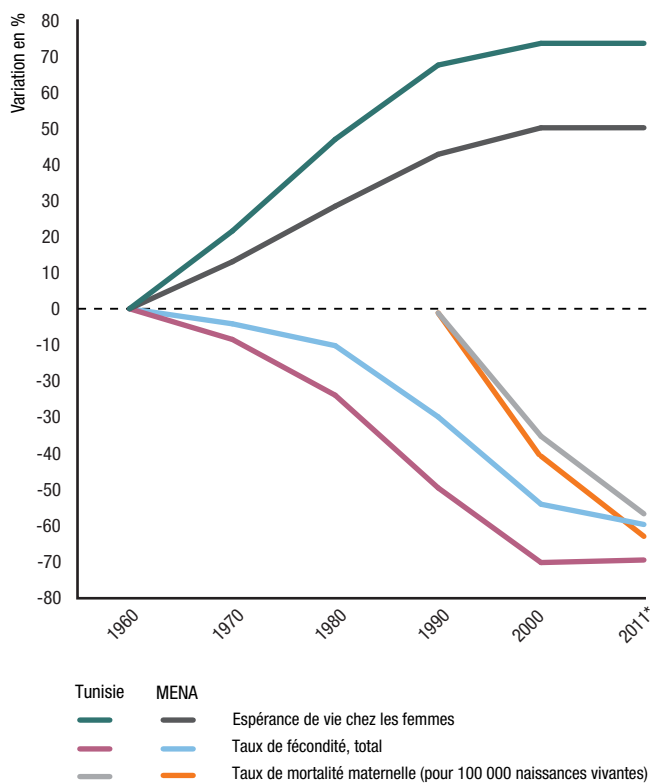
Par ailleurs, en dépit d'une représentation politique globale limitée, le nombre de femmes dans la fonction publique a considérablement augmenté. Le nombre de députées est passé de 4,3 % à 23 % entre 1989 et 2004 (Gribaa et coll., 2009). L'élection de 27 % de femmes à l'assemblée de transition en 2011 a fortement influencé la préparation de la nouvelle constitution, promulguée en février 2014, en vertu de laquelle les principaux acquis sociaux et politiques des femmes ont été sauvegardés et renforcés (Charrad et Zarrugh, 2013). La position des femmes dans la vie publique tunisienne a été confortée aux élections de 2014, où elles ont remporté 31 % des sièges à l'assemblée.

Surtout, les années 80 ont vu l'émergence de plusieurs organisations féminines qui militaient en faveur de l'égalité des sexes et des droits de la femme. L'action collective des femmes s'est traduite par leur participation directe aux



Une femme en train de voter à Tunis. Photo : © Ezequiel Scagnetti pour l'Union européenne.

**Figure 1 : Indicateurs de santé des femmes en Tunisie et dans les pays du MENA (variation en %)**



\* Taux de mortalité maternelle pour 2010

\*\* Bien que le TMM pour la région MENA reflète une variation en pourcentage plus élevée de 1990 à 2010, le TMM tunisien est plus faible que la moyenne régionale, étant passé de 130 pour 100 000 naissances vivantes à 56 dans la même période. Cela est comparable à une baisse de 220 à 81 dans l'ensemble de la région MENA.

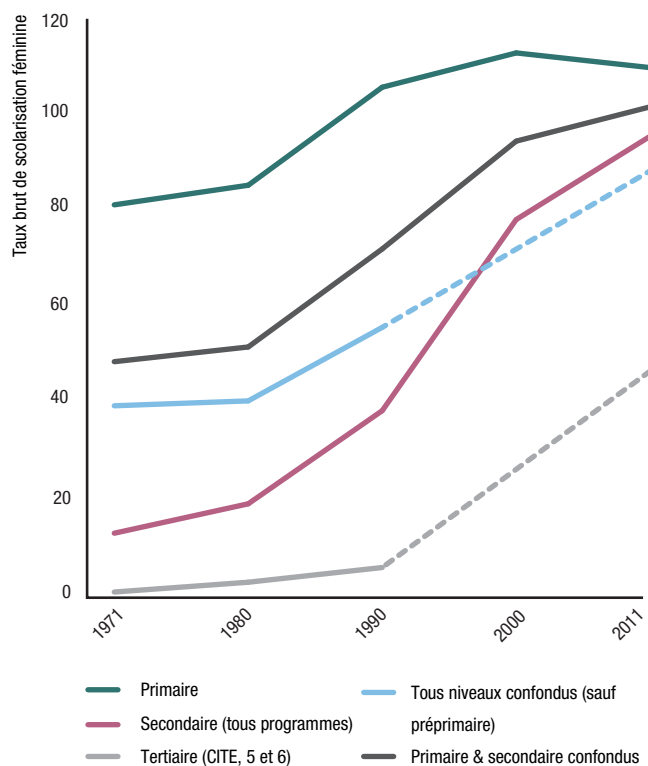
Source : WDI (2014).

processus d'élaboration de politiques et de prise de décision, tels que les commissions, les conseils, la fonction publique, les comités de surveillance et les structures destinées à informer les politiques publiques et leur mise en œuvre. Elle trouvait aussi son écho dans les efforts de lobbying et de plaidoyer menés par les organisations féminines afin d'encourager ceux qui exerçaient le pouvoir à engager de nouvelles réformes (Charrad, 2007). Tout cela a coïncidé avec la mise en place d'institutions et de structures et programmes assimilés visant à contrôler la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité hommes-femmes et à responsabiliser le gouvernement à cet égard.

### 3. Progrès institutionnels et juridiques

Entre 1990 et 2010, de nouvelles réformes institutionnelles ont assuré la continuité de l'orientation législative et politique de la Tunisie, ce qui a permis de promouvoir davantage l'égalité des sexes. Parmi les éléments clés de ces réformes, citons :

**Figure 2 : Taux de scolarisation féminine en Tunisie 1971-2011**



Source : UNESCO (2009).

- Scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, adoptée en 1991.
- Modification du Code du travail en 1992 pour éliminer la discrimination sexuelle dans tous les aspects de l'emploi.
- Réforme de la nationalité en 1993, accordant automatiquement aux enfants nés d'une mère tunisienne et d'un père étranger le droit à la nationalité tunisienne.
- Le Code du statut personnel de 1993 a accordé aux femmes des droits accrus en matière de mariage et de divorce : une épouse n'était désormais plus tenue d'obéir à son mari, et une divorcée avait des droits élargis relatifs à la garde d'enfants et le droit à l'obligation alimentaire.
- En 1998, les femmes ont obtenu le droit à la propriété commune des biens matrimoniaux et le droit d'en jouir en cas de divorce ou de veuvage.
- L'introduction de quotas volontaires en 1999 a renforcé l'égalité des sexes dans la vie politique.

### Quels sont les facteurs à l'origine du changement ?

Pour comprendre ce qui a suscité les progrès décrits plus haut, il nous faut examiner les conditions qui ont façonné l'environnement social et politique dans lequel ces progrès ont eu lieu et le lien entre les tendances plus historiques d'inclusion sociale, d'une plus grande égalité des sexes et d'une meilleure action féminine.

## 1. Dynamique politique postindépendance et arrangements par l'élite

En Tunisie, les avancées en matière d'égalité des sexes sont ancrées dans la dynamique du développement et du changement de régime. Ainsi, les premiers pas vers l'égalité hommes-femmes étaient-ils la conséquence d'un engagement à bâtir un État laïque moderne, plutôt qu'un objectif clairement exprimé.

Plusieurs caractéristiques du processus politique postindépendance étaient favorables à de meilleures relations entre les sexes et ont sous-tendu le développement de l'action des femmes :

- La nature de la lutte pour l'indépendance, où un programme nationaliste moderniste l'emporta sur les forces conservatrices, entraîna des changements de politique sociale progressifs dont bénéficièrent les femmes.
- Le marchandage postindépendance des élites a permis au processus de renforcement de l'État d'évoluer en Tunisie d'une façon relativement autonome des réseaux locaux de parenté.
- La redéfinition de la relation entre l'État et la religion établie modifia radicalement les liens patriarcaux sociaux et diminua l'emprise religieuse sur la vie des femmes.
- La disparition des structures reposant sur la parenté a réduit le pouvoir de la famille étendue et a entraîné une hausse significative de l'action individuelle des femmes.

À certains moments clés du processus de renforcement de l'État tunisien, les intérêts de l'élite se sont ralliés autour de choix politiques qui ont donné un coup de fouet à l'égalité des sexes :

- dans les années 50, les réformes sociales et économiques contribuèrent à limiter la résistance au programme moderne de renforcement de l'État tunisien et à promouvoir des politiques destinées à produire une population active plus qualifiée.
- Vers la fin des années 80 et dans les années 90, l'Islam politique commença à menacer les structures du pouvoir en Tunisie. Afin de contrer ce mouvement et de garder le soutien de la classe moyenne et des élites, la classe politique forma une alliance avec les associations féministes, à qui l'institution religieuse posait aussi une menace.

## 2. Soutien politique descendant des politiques en faveur des femmes

Les dirigeants tunisiens ont invariablement soutenu des politiques et des réformes qui créaient un environnement socio-économique favorable à l'autonomisation des femmes. Plusieurs autres facteurs ont également été décisifs.

Premièrement, en dépit de la séparation voulue entre l'État et la religion, les réformes promouvant les droits

des femmes ont été fermement ancrées dans les traditions intellectuelles islamiques et présentées comme des expressions désirables de la modernité de l'État, ce qui a assuré l'appui des élites religieuses et, partant, a permis de limiter l'opposition aux réformes.

Deuxièmement, il y a eu une volonté politique soutenue d'assortir les réformes juridiques du développement d'un système institutionnel, les deux se renforçant mutuellement. Grâce à l'engagement d'une large panoplie de réformes complémentaires qui intégraient les questions liées à l'égalité des sexes dans les processus de planification, l'égalité s'est traduite en objectifs clairs, notamment via le ministère des Affaires de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées (MAFFEPA). Le pouvoir judiciaire a lui aussi joué un rôle critique en faisant appliquer le droit systématiquement et en veillant à ce que les agences publiques le respectent.

Troisièmement, l'engagement du parti tunisien au pouvoir à accroître la représentation politique féminine en adoptant des quotas volontaires de femmes a été un facteur prépondérant de progrès, surtout compte tenu de la domination politique du parti.

Ces réformes ont contribué à faciliter l'action des femmes, comme l'attestent leur représentation accrue dans les rôles de décideurs et les associations féminines plus dynamiques, lesquelles se sont avérées essentielles après le Printemps arabe pour protéger les acquis en matière d'égalité des sexes.

## 3. Politique socio-économique

Les réformes socio-économiques des années 50 et 60 eurent des effets de grande portée pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Bien que les réformes aient cédé la place à des politiques plus conservatrices dans les années 60 et 70, personne n'est revenu sur les droits acquis au début de la période d'indépendance. Entre 1990 et 2010, l'existence d'un cadre juridique et constitutionnel propice, qui s'appuyait sur les politiques socio-économiques progressives adoptées avant les années 80, fut un facteur majeur de l'autonomisation des femmes. Ces premières politiques ont servi de base à l'amélioration des droits officiels des femmes et ont donné à celles-ci plus de moyens d'agir individuellement, tant dans la sphère privée que publique. Ce sont elles qui ont semé les graines du mouvement des femmes qui s'est épanoui dans les années 80.

Dans les années 90 et 2000, d'autres réformes visant à élargir l'accès à l'éducation et aux droits en matière de procréation ont renforcé les réformes antérieures. Elles ont été le moteur de l'élargissement de l'accès des femmes aux emplois rémunérés et de l'engagement politique soutenu à mener des politiques économiques et sociales progressives. À leur tour, ces avancées socio-économiques ont contribué à stimuler l'action collective des Tunisiennes – facteur prépondérant de la représentation politique plus active des femmes dans les années 90 et 2000.

#### 4. Mobilisation politique et sociale des femmes

La présence d'une masse critique de femmes instruites a été centrale au développement des associations et de l'action des femmes. Si les mouvements et associations féministes ont commencé à se développer dès la fin des années 70, ce n'est qu'au milieu des années 80 que les femmes trouveront leur voix collective pour défendre leurs droits et leurs intérêts. Après le Printemps arabe, l'action des femmes est devenue particulièrement visible, les femmes participant aux manifestations et veillant à ce que l'égalité des sexes soit au cœur des futurs débats politiques.

Nous montrons ci-dessous comment la participation des femmes à l'élaboration des politiques et à la prise de décision au cours des années 80 et 90 a influencé la politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité des sexes :

- Participation à divers commissions et conseils qui ont été décisifs pour informer les politiques publiques.
- Utilisation des rouages de la politique des sexes comme moyen de consolider les réformes via le suivi et le contrôle.
- Exigence de nouvelles réformes — par exemple, rôle clé dans le deuxième cycle de modification du CSP.
- Accroissement de la présence et de la visibilité des femmes dans la sphère officielle, y compris dans la fonction publique, et dans la société au sens plus large.
- Élargissement de la représentation politique féminine (la plupart des femmes qui sont parvenues à des postes stratégiques étaient membres de l'Union nationale de la femme tunisienne – grande organisation féminine) (Gribaa et coll., 2009) – reflétant l'importance des associations féminines pour donner une voix politique aux femmes.
- Déplacement de la politique vers des structures auparavant non politiques : groupements culturels ou d'études (par ex., le Club Tahar al Haddad), sous-divisions d'organisations nationales (syndicats, organisations de défense des droits de l'homme, etc.), presse féminine (par ex., Nissa), commissions de femmes dans les partis politiques nationaux, groupes de recherche universitaire (par ex., AFTURD), organisations politiques (par ex., AFTD) et diverses organisations culturelles, sociales et économiques de femmes<sup>1</sup> (Charrad, 2007).

Ces différentes expressions de la voix des femmes ont contribué à renforcer l'égalité des sexes dans l'espace politique et à améliorer les changements dans les normes sociales concernant le rôle des femmes dans la sphère publique, ce qui a été primordial pour consolider les acquis en la matière.

#### Quels sont les enjeux ?

Malgré les avancées, divers facteurs font obstacle à la voix des femmes et à l'égalité des sexes en Tunisie. Dans cette section, nous examinerons les difficultés à mettre en œuvre les réformes politiques visant à promouvoir la

voix des Tunisiennes, leur autonomisation et l'égalité des sexes. Nous réfléchissons également aux implications des évolutions observées depuis le Printemps arabe en matière d'autonomisation des femmes.

#### 1. Conservatisme social et culturel

En dépit de son impressionnant bilan en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la Tunisie reste une société patriarcale, et les discriminations fondées sur le genre persistent dans la vie publique et privée.

Les normes sociales conservatrices y encouragent des croyances sur le statut des femmes qui détournent des droits inscrits dans le cadre juridique officiel. Les hommes et les femmes sont considérés comme ayant des rôles et des responsabilités distincts plutôt que comme des égaux qui devraient pouvoir décider librement de la façon dont ils veulent vivre leur vie. Bien que les femmes soient actives dans la politique et la société civile, les relations traditionnelles hommes-femmes persistent.

De nombreux articles du CSP sont également imprégnés des normes et pratiques patriarcales. Par exemple, si une divorcée se remarie, elle n'a pas le droit de conserver la garde de ses enfants, et les hommes continuent d'être considérés comme les chefs de famille.

Les normes culturelles et religieuses continuent elles aussi d'influencer les réformes politiques. Par exemple, bien que la Tunisie ait levé ses importantes réserves à l'égard de la CEDAW en 2014, elle est restée réservée concernant la mise en œuvre de réformes qui sont contraires à l'Islam. En atteste aussi la question du droit successoral, où les progrès vers l'égalité des femmes ont été limités. De telles dispositions discriminatoires limitent l'autonomisation des femmes dans la sphère privée et confortent les normes sociales conservatrices sur le statut et le rôle des femmes dans la société tunisienne.

De plus, si la situation des femmes dans l'emploi s'est améliorée, l'égalité au travail n'est pas garantie dans la pratique, notamment dans le secteur privé. Les salaires des femmes sont plus bas que ceux des hommes, lesquels ont généralement la priorité des perspectives d'emploi. La hausse du chômage sur fond de crise mondiale a rendu l'emploi des femmes plus précaire ; de plus le chômage élevé chez les hommes provoque parfois des attitudes négatives envers l'activité rémunérée des femmes. S'agissant de la représentation politique, des mesures d'action positive (quotas de femmes dans les listes électorales, parité des genres) ont été importantes pour l'autonomisation des femmes, même si elles ne se sont pas forcément traduites par un pouvoir politique accru chez les femmes.

#### 2. Perceptions nationales du mouvement féminin

Avant la révolution de 2011, la liberté des mouvements des Tunisiennes était politiquement réduite, et s'ils étaient perçus comme les gardiens du CSP, ils étaient aussi critiqués pour être complices du statu quo. Malgré la rapide augmentation du nombre d'organisations féminines et de leurs activités dans la période post-révolution – signe que le mouvement féminin serait en train de gagner en puissance

et en influence –, le mouvement demeure hétérogène et fragmenté et ne présente pas une image cohérente de la place des femmes dans la société et la politique tunisiennes. En dépit de la participation des femmes à la Révolution de jasmin, l'opinion publique plus large et l'opposition ne voient pas forcément le mouvement féminin d'un bon œil. En cette période postrévolution, les citoyennes tunisiennes connaissent encore mal les organisations féminines et doutent que celles-ci aient beaucoup d'influence sur la condition féminine.

### 3. Freins à une participation politique plus large

Face à un contexte politique extrêmement répressif et rigide qui a bridé les droits politiques en général, la Tunisie a réalisé des progrès au niveau des aspects sociaux et économiques de l'autonomisation des femmes.

L'environnement postrévolution a ouvert la voie à de nouvelles formes de vie associative, mais a également offert de nouvelles possibilités à la religion établie, auparavant exclue du paysage politique. La victoire d'Ennahada, le parti politique islamiste modéré, aux élections de 2011 a suscité des inquiétudes au sujet d'un recul éventuel par rapport à l'État laïque, qui risquerait de créer des tensions avec la voix politique des femmes. À titre d'exemple, la déclaration de Farida Labidi, membre du Conseil exécutif d'Ennahda, selon laquelle « *on ne peut pas parler d'égalité entre un homme et une femme dans l'absolu* » (Charrad et Zarrugh, 2013), a souligné le risque que représente le nouveau leadership politique, plus conservateur au sens religieux, pour le statut des femmes. Dès lors, si le Printemps arabe a ouvert la voie à un changement constitutionnel progressif, il a aussi exacerbé les forces du conservatisme social en Tunisie, ce qui pourrait freiner les progrès de l'égalité des sexes.

#### Enseignements tirés

Les avancées dans le domaine de l'égalité des sexes, laquelle sous-tend et reflète les progrès en matière d'autonomisation des Tunisiennes, trouvent surtout leurs racines dans l'accord politique postindépendance et les politiques publiques d'éducation, de santé et d'emploi qui y sont assimilées, ainsi que dans un code de la famille progressif. Elles soulignent également l'interaction cumulative et itérative entre les changements juridiques et de politique, qui produit de meilleurs résultats pour les femmes et leur capacité de mobilisation.

Les progrès relatifs à l'autonomisation des femmes réalisés par la Tunisie entre 1990 et 2010 sont riches en enseignements sur les moyens grâce auxquels les femmes peuvent accéder à de nouvelles ressources et la façon dont la politique et le pouvoir, ainsi que les luttes, la dynamique et la contestation qu'ils entraînent, peuvent servir à remettre en question les relations hommes-femmes et les rapports de force sociaux :

- **La façon dont les élites négocient la répartition du pouvoir conditionne les acquis éventuels en matière d'autonomisation des femmes.** En Tunisie, cette autonomisation a dépendu du processus national unique de renforcement de l'État et de la manière dont les élites ont négocié le pouvoir en termes de conceptions modernistes et laïques de l'État.

- **Le progrès vers l'autonomisation des femmes est possible, même sous un régime politique autoritaire.** La façon particulière dont les intérêts des élites se sont alignés sur l'égalité des sexes en Tunisie sur une période de 50 ans a contribué à créer les conditions qui ont rendu possible l'autonomisation des femmes. Un changement progressif a été possible en dépit du fait que les dirigeants politiques tunisiens avaient au début restreint les libertés politiques.
- **L'autonomisation des femmes est étroitement liée à un engagement soutenu en faveur de l'investissement public dans la santé et l'éducation.** Dans la mesure où les politiques sociales ignorent la spécificité de genre (ce qui semble être le cas pour la plupart), les acquis en matière de capacités sociales ont également profité aux femmes et aux filles, et contribuent aux avancées dans l'égalité des sexes et au développement de l'action des femmes.
- **Les avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes peuvent être réalisées même lorsqu'elles ne sont pas motivées, initialement ou principalement, par la mobilisation des femmes.** Les avancées initiales dans les domaines de l'égalité des genres et des droits de la femme n'étaient pas le fruit de l'action des femmes, bien que des réformes descendantes en faveur des Tunisiennes ont créé un cadre dans lequel les mouvements féminins ont pu continuer à défendre l'autonomisation des femmes.

---

Le présent résumé représente une version abrégée d'un rapport d'étude et compte parmi une série d'études de cas publiés par Development Progress à [developmentprogress.org](http://developmentprogress.org)

Development Progress est un projet de recherche quadriennal qui vise à comprendre, mesurer et présenter les progrès du développement. S'appuyant sur une phase initiale de recherche portant sur 24 études de cas, cette seconde phase continue d'examiner les progrès dans divers pays et secteurs, afin de fournir des données probantes sur les expériences réussies et la raison de ces succès au cours des vingt dernières années.

Cette publication repose sur des recherches financées par la Fondation Bill & Melinda Gates. Les informations et conclusions qu'elle contient n'engagent que les auteurs et ne représentent pas forcément les positions et les politiques de la Fondation Bill & Melinda Gates.

---

#### Overseas Development Institute

203 Blackfriars Road  
London SE1 8NJ

L'Institut est une société à responsabilité limitée  
Enregistrée en Angleterre et aux Pays de Galles  
N° d'enregistrement 661818  
Association caritative N° 228248

#### Nous contacter

[developmentprogress.org](http://developmentprogress.org)  
[developmentprogress@odi.org.uk](mailto:developmentprogress@odi.org.uk)  
T: +44 (0)20 7922 0300

#### Abonnez-vous à notre e-newsletter

[developmentprogress.org/sign-our-newsletter](http://developmentprogress.org/sign-our-newsletter)

#### Suivez-nous sur Twitter

[twitter.com/dev\\_progress](https://twitter.com/dev_progress)

#### Figures

Patrick Ward

#### Mentions légales

Les opinions exprimées dans le présent document n'engagent que les auteurs et ne représentent pas forcément celles de l'ODI.

© Overseas Development Institute 2015.  
Nous encourageons nos lecteurs à citer ou à reproduire ce document s'il s'agit d'un usage non commercial. Pour une utilisation en ligne, suivre le lien vers la ressource originale sur le site web de Development Progress. En tant que titulaire du droit d'auteur, l'ODI requiert qu'il soit fait mention de la source et qu'un exemplaire de la publication lui soit transmis.

## Références

- Amera, T. (2014) 'Tunisia's assembly finishes new institution', 23 January. Available at: <http://www.reuters.com/article/2014/01/23/us-tunisia-crisis-idUSBREA0M1Q320140123>
- Balioune-Lutz, M. (2009b) 'Tunisia development experience: a success story?' Research Paper 2009/32. Helsinki: UNU-Wider.
- Boughzala, M. and Hamdi, M. T. (2014) 'Promoting Inclusive Growth in Arab Countries: Rural and Regional Development and Inequality in Tunisia'. Working Paper No.71. Global Economy and Development. Washington, DC: Brookings Institution.
- Charrad, M. M. (2007) 'Tunisia at the forefront of the Arab World: two waves of gender legislation', *Washington & Lee Law Review* 64:1513-1527.
- Charrad, M. M. and Zarrugh, A. (2013) 'The Arab Spring and women's rights in Tunisia', posted on e-International Relations, 4 September.
- Cochrane, S. H. and Guilkey, D.K. (1995) 'The effects of fertility intentions and access to services on contraceptive use in Tunisia', *Economic Development and Cultural Change* 43(4): 779-804.
- Eltigani, E.E. (2009) 'Toward replacement fertility in Egypt and Tunisia', *Studies in Family Planning* 40(3): 215-226.
- Gribaa, B., Depaoli, G. and Baklouti, M. (2009) *Mapping of the Situation of Women Participation in Politics in Algeria Tunisia and Morocco*. Tunis: Centre for Arab Women Training and Research.
- Kabeer, N. (1999) 'Resources, agency, achievements: reflections on the measurement of women's empowerment', *Development and Change* 30: 435-464.
- O'Neil, T., Domingo, P. and Valters, C. (2014) 'Progress on women's empowerment: from technical fixes to political action'. Development Progress Working Paper. London: Overseas Development Institute
- Pickard, D. (2013) 'Tunisia's Constitutional Process: Hurdles and Prospects in Opinions on the Mediterranean' (Op-Med) Washington: The German Marshall Fund of the United States (GMFUS)
- UNESCO Institute for Statistics (UIS) (2009) *Education Indicators, Technical guidelines*
- World Bank (2014) 'World Development Indicators 2011'. Washington, DC: World Bank